

Devenez

Animateur auprès de tous
publics



MOBILITÉ

Une partie des contenus de l'UC4 (mise en situation professionnelle, méthodologie de projet) se réalisera dans le cadre d'une mobilité dans un pays de l'UE.

PATRIMOINE NATUREL/CULTUREL

La dimension «patrimoine naturel et/ou culturel» (emprunte du CFPPA), sera travaillée dans le cadre des projets.

Apprenez à

- Concevoir et mettre en oeuvre un projet d'animation ou d'activité
- Prendre en compte les spécificités des personnes animées
- Travailler en partenariat avec des structures locales associatives, municipales...
- Participer à la gestion de la structure
- Participer à la coordination d'actions inter-structures

Cette formation délivre un diplôme d'Etat de niveau 4 qui fait référence pour l'ensemble des métiers de l'animation socioculturelle, de la petite enfance aux personnes âgées. Elle permet le passage du concours cadre B de la Fonction Publique Territoriale.

Conditions d'admission

- Avoir 18 ans le jour de l'entrée en formation.
- Etre titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme (SST, AFPS, etc.).
- Avoir 200 h minimum d'animation justifiée.

Ou

Etre titulaire d'un diplôme BAPAAT, CQP AP, BAC pro (vous renseigner sur ceux-ci), BPJEPS (autre mention). Et/ou être titulaire également des aptitudes BAFA, BAFD.

- Avoir une entreprise d'alternance au moment de l'entrée en formation.
- Réussir les sélections d'entrée.

Intégration possible en parcours partiel: passage des UC non validées et/ou dispense/équivalence selon le(s) diplôme(s) obtenu(s).

Contenu de la formation

Le diplôme est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC) (indépendantes les unes des autres) comprenant des modules.

Les modules se déroulent en centre de formation et en structure d'alternance.

Exemples de contenu des modules :

- Connaissance de l'environnement professionnel
- Règlementation, santé, sécurité
- Outils et techniques d'animation (scientifique et technique, activités physiques et sportives, culturelles et d'expression)
- Dynamique de groupe et encadrement
- Direction ACM
- Méthodologie de projet
- Communication professionnelle
- Thématiques diverses



Méthode(s) :

Méthodes de pédagogie active - Apports théoriques - Documentation

Formation en alternance

Entreprise : minimum 560h à condition que le candidat soit en situation de mise en vie d'un projet

Centre de formation : 630h réparties sur 18 semaines environ

NB : 18 jours minimum pour la direction en ACM

Début de formation : Septembre

Validation :

4 UC capitalisables

UC1 et 2 (projet), UC3 (direction), UC4 (séances d'animation).

Le diplôme est obtenu lorsque toutes les UC sont validées.

Les évaluations sont certificatives et organisées tout au long de la formation.

Composition de l'épreuve: UC 1, 2 et 3 : Productions de documents

UC 4 : Productions de documents + mise en situation professionnelle.

Coût de la formation

Selon la situation professionnelle et l'expérience du candidat avant l'entrée en formation, possibilité de prise en charge du coût via : contrat professionnalisation, d'apprentissage, financement OPCA, Contrats aidés ...

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Le CFPPA de Contamine tél : 04.50.03.91.03

cfppa.contamine@educagri.fr

150 Route de la Mairie – 74130 Contamine-sur-Arve

site web : www.epl.contamine.educagri.fr